

REGLEMENT INTERIEUR

Association « LESCAR'N ROLLERS CLUB »

Le présent règlement intérieur a été accepté par l'Assemblée Générale du club, le 15 novembre 2004.

Article 1 – L'inscription au Lescar'n Rollers Club implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège de l'association.

Article 2 – L'inscription au club est valable du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Pour éviter une rupture dans la couverture des assurances, le renouvellement de la cotisation doit se faire avant le 1^{er} octobre.

Article 3 – L'inscription au club n'est effective qu'après la remise du dossier complet d'inscription (fiche d'inscription, certificat médical, règlement, photographie).

Article 4 – Définition des membres actifs

Sont membres actifs : - les membres adhérents qui ont payé, en plus de la cotisation du club, la licence fédérale.
- les membres participants qui ne payent que la cotisation du club.

Article 5 – Aucun membre mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

Les enfants mineurs ne pourront accéder à la salle de sport qu'en présence d'un responsable adulte du club, membre du club, et dans le cadre des horaires de leurs cours.

Les enfants mineurs devront être accompagnés dans la salle, présentés et retirés par un parent ou une personne majeure ayant l'autorisation parentale précisée par écrit.

Les parents qui le souhaitent peuvent autoriser, par écrit, leur enfant à se rendre seul sur les lieux d'entraînement, se présenter et repartir seul à la fin de l'activité ou si celle-ci est interrompue.

Article 6 – Le port du casque et des protections pour toutes les activités et en particulier pour le hockey est très fortement recommandé. Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de ces recommandations.

Article 7 – Une bonne tenue, le respect des personnes, du matériel et des règlements de la Fédération sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite, des dégradations de matériel ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement du Club, après avoir été entendu par la Conseil d'Administration en fonction de l'article 7 des statuts.

LESCAR'N ROLLERS CLUB
Siège : Allée des Prés Pl. du Fronton
64230 LESCAR - Tél. 05 59 04 04 85
SIRET 437 814 007 00021 APE 9312 Z

LESCAR'N ROLLERS CLUB
Complexe Sportif Désiré Garrain
32 Av. Roger Cadet - 64230 LESCAR
e-mail : contact@lescarnroller.com